

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal												04/2015	
Total memb	23	Exercice	23	Convoc	20/01	Prés.	18	Abs	5	Proc.	3	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt janvier deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-six janvier deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : LEVENARD Christian, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Procurations : MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Incorporation dans le domaine communal de biens vacants et sans maîtres aux lieux-dits « Lavignasse, Balança, Les Sarrats, Coume de Rougé et Cabaille »

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L1123-1,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Vu l'article 27.bis du Code du domaine de l'État,

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs du 26 juin 2013,

Vu le rapport établi par le service de la Police Municipale du 21 juin 2013,

Vu les parcelles section F, n° 1108, 1125, 1149, 1173, 1193, 1387, 1399, 1400, 1401, 1425, 1428, 1480, 1481, 1482, 1511, 1563, 1567, 1668, 1675, 1710, 1716 et 1723 sises aux lieux-dits « Lavignasse, Balança, Les Sarrats, Coume de Rougé et Cabaille »,

Vu l'arrêté municipal de présomption de biens vacants et sans maître n° 17/2014 du 26 février 2014,

Vu l'avis de publication du 26 février 2014,

Madame le Maire explique que les parcelles section F, n° 1108, 1125, 1149, 1173, 1193, 1387, 1399, 1400, 1401, 1425, 1428, 1480, 1481, 1482, 1511, 1563, 1567, 1668, 1675, 1710, 1716 et 1723 sises aux lieux-dits « Lavignasse, Balança, Les Sarrats, Coume de Rougé et Cabaille » n'ont plus de propriétaire connu et les contributions afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

L'article 713 du Code Civil précise que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Cette situation, conformément aux dispositions de l'article L.27 bis du Code du domaine de l'État, a été constatée par arrêté du Maire n° 17/2014 en date du 26 février 2014, après avis de la commission communale des impôts directs.

Ledit arrêté, ayant fait l'objet d'une publication et d'un affichage, a été notifié le 26.02.2014 aux dernier domicile et résidence connus des propriétaires et au Préfet de l'Ariège.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150126-0402015-DE

Les propriétaires des parcelles ne s'étant pas fait connaître dans le délai de six mois à compter de la dernière mesure de publicité précitée, l'immeuble est donc présumé sans maître et peut être incorporé dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'intégration de ces parcelles dans le domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** l'incorporation des parcelles section F, n° 1108, 1125, 1149, 1173, 1193, 1387, 1399, 1400, 1401, 1425, 1428, 1480, 1481, 1482, 1511, 1563, 1567, 1668, 1675, 1710, 1716 et 1723 sises aux lieux-dits « Lavignasse, Balança, Les Sarrats, Coume de Rougé et Cabaille » (plan et relevé de propriété joints) dans le domaine public communal,
- **Autorise** Madame le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de ces parcelles dans le domaine public communal et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150126-0402015-DE

PROPRIÉTAIRE MBBK3X M CANET LOUIS
 CHEZ BRISSAUD CLAUDINE, 0017 RUE HIPPOLYTE MINIER, 33300 BORDEAUX

DESIGNATION DES PROPRIETES										PROPRIETES BATIES					EVALUATION DU LOCAL										
Acte	Section	N° Plan	C Pa	N° voirie	Adresse Code Rivoli	Bât	Esc	Niv	N°porte	N°invar.	S Ta	M Ev	AJ	Nat Loc	Cat	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Rel	An Deb	Fraction RC Exo	% Exo	Tx OM	Co	
REV IMPOSABLE		0€		COMMUNE		REV EXONERE		0€		DEPARTEMENT		REV EXONERE		0€		REGION		REV EXONERE		0€		REV IMPOSABLE		0	

DESIGNATION DES PROPRIETES										PROPRIETES NON BATIES										LIVRE FONCIER FEUILLET
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse Code Rivoli	N°parc prim	S Ta	SUF	Gr/ Ss Gr	Classe	Nat Cuit	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Rel					
01011970	F	1108		LAVIGNASSE B157		A		P	03		00 04 10	0,7	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1125		BALANCA B014		A		L	01		00 12 05	0,47	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1149		BALANCA B014		A		P	03		00 02 87	0,49	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1173		BALANCA B014		A		S	03		00 00 47	0	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1193		BALANCA B014		A		P	03		00 06 00	1,01	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1387		LES SARRATS B262		A		L	01		00 06 60	0,27	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1399		LES SARRATS B262		A		L	01		00 31 00	1,23	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1400		LES SARRATS B262		A		L	01		00 08 75	0,35	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1401		LES SARRATS B262		A		L	01		00 19 25	0,76	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1425		LES SARRATS B262		A		L	01		00 09 70	0,39	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1428		LES SARRATS B262		A		L	01		00 03 05	0,12	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1480		LES SARRATS B262		A		L	01		00 05 75	0,23	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1481		LES SARRATS B262		A		T	04		00 16 06	4,14	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1482		LES SARRATS B262		A		P	03		00 29 70	5	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1511		COUME DE ROUGE B083		A		L	01		00 02 90	0,12	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1563		COUME DE ROUGE B083		A		BT	02		00 10 60	0,41	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1567		COUME DE ROUGE B083		A		L	01		00 02 85	0,12	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1668		CABAILLE B053		A		L	01		00 03 28	0,12	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1675		CABAILLE B053		A		L	01		00 25 20	1,01	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1710		CABAILLE B053		A		L	01		00 20 40	0,82	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1716		CABAILLE B053		A		L	01		00 05 77	0,23	A C GC	TA TA TA						
01011970	F	1723		CABAILLE B053		A		L	01		00 21 10	0,84	A C GC	TA TA TA						

CONTENANCE	HA A CA	2 47 45	REV IMPOSABLE	19€	COMMUNE	REV EXONERE	4€	DEPARTEMENT	REV EXONERE	0€	REGION	REV EXONERE	0€
							15€			19€			19€



Commune de MIREPOIX



REÇU EN PREFECTURE
le 29/01/2015
Application agréée E-legalite.com